

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 DECEMBRE 2018

Présents : Mrs COMTET Laurent, BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANGELOZ Patrice, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie, Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

Absent excusé : Mesdames BRISSET Martine et RYSER Maryse et Messieurs ANDRE Stéphane et CURVAT Jean-Michel

Ouverture de la séance à 19h30. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Béatrice JUILLARD.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2018-053 - GOUVERNANCE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION AU 1^{ER} JANVIER 2019 - Fixation et répartition des sièges de conseillers communautaires :

Monsieur le Maire indique que l'intégration des communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville (CCPH) à Haut-Bugey Agglomération (HBA) au 1er janvier 2019, entraînera une modification de la répartition des sièges de conseillers communautaires. Il rappelle la réglementation et notamment l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les communes de LE POIZAT-LALLEYRIAT et de CHAMPDOR-CORCELLES se voient attribuer d'office un 2ème siège car elles bénéficient des garanties de la loi n°2016-1500 du 8/11/2016 relative au maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle.

Il informe de la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 décembre 2018 actant la répartition des sièges selon le droit commun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la nouvelle gouvernance de Haut-Bugey Agglomération au 1er janvier 2019, selon le calcul de droit commun, soit 84 sièges répartis comme suit :

. Oyonnax :	22 392 hab	24 sièges	. Hauteville-Lompnes :	3 739 hab	4 sièges
. Bellignat :	3 612 hab	4 sièges	. Nantua :	3 525 hab	3 sièges
. Montréal-la Cluse :	3 409 hab	3 sièges	. Arbent :	3 392 hab	3 sièges
. Izernore :	2 275 hab	2 sièges	. Dortan :	1 845 hab	2 sièges
. Martignat :	1 600 hab	1 siège	. Groissiat :	1 213 hab	1 siège
. Saint-Martin-du-Frênes :	1 076 hab	1 siège	. Nurieux-Volognat :	1 028 hab	1 siège
. Béard-Géovreissiat :	1 026 hab	1 siège	. Géovreisset :	909 hab	1 siège
. Port :	851 hab	1 siège	. Cormaranche-en-Bugey :	803 hab	1 siège
. Echallon :	762 hab	1 siège	. Le Poizat-Lalleyriat :	703 hab	2 sièges
. Vieu-d'Izenave :	691 hab	1 siège	. Champdor-Corcelles :	663 hab	2 sièges
. Samognat :	660 hab	1 siège	. Matafelon-Granges :	647 hab	1 siège
. Les Neyrolles :	635 hab	1 siège	. Maillat :	633 hab	1 siège
. Brénod :	536 hab	1 siège	. Brion :	515 hab	1 siège
. Condamine :	415 hab	1 siège	. Apremont :	390 hab	1 siège
. Aranc :	327 hab	1 siège	. Sonthonnax-la-Montagne :	321 hab	1 siège
. Belleydoux :	315 hab	1 siège	. Thézillieu :	300 hab	1 siège
. Charix :	285 hab	1 siège	. Lantenay :	267 hab	1 siège
. Outriaz :	265 hab	1 siège	. Ceignes :	256 hab	1 siège
. Peyriat :	171 hab	1 siège	. Izenave :	168 hab	1 siège
. Chevillard :	156 hab	1 siège	. Leyssard :	154 hab	1 siège
. Evosges :	144 hab	1 siège	. Corlier :	111 hab	1 siège
. Bolozon :	89 hab	1 siège	. Hostiaz :	87 hab	1 siège
. Prémillieu :	47 hab	1 siège			

AMPLIVIA – AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE :

La Région met à disposition de la communauté éducative, via des marchés de services, un réseau de télécommunications nommé AMPLIVIA. Ce réseau est utilisé par plus de 1500 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), établissements universitaires, grandes écoles et établissements de recherche. Il leur permet de disposer de très haut débit privé sécurisé et d'accéder à RENATER, le réseau national dédié éducation et recherche.

La commune a adhéré au groupement de commandes pour la définition, la réalisation, la maintenance et la mise en œuvre du réseau régional Haut Débit AMPLIVIA pour la durée totale du marché.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a exposé aux membres la situation actuelle d'AMPLIVIA et ses perspectives d'évolution et rappelé qu'elle assume seule les frais de gestion du groupement de commandes et ceux d'activation du service. La région précise également, que dans un contexte budgétaire contraint, elle ne peut plus faire face seule à ces frais récurrents et souhaite mettre en place un partage équitable entre les membres du groupement de commandes.

Plusieurs scénarios ont été présentés :

. Passation d'avenants à la convention : Avenant 1 pour les frais de gestion et Avenant 2 pour les frais d'activation.

. Nouveaux marchés et recours à la centrale d'achats de la Région.

. Passation d'un marché en propre par nos soins.

Le Conseil Municipal prend acte que le scénario 1 serait dans l'immédiat le meilleur compromis pour la commune, puisque que pour un membre ayant moins de 5 sites, la participation serait nulle pour les frais de gestion. Concernant les frais d'activation, la participation de la commune s'élèverait à 10 € pour un volume commandé de 8 Mb/s, soit un montant inférieur à 100 €, seuil en deçà duquel la Région ne refacture pas les frais d'activation.

Dans l'hypothèse où les avenants ne seraient pas signés par l'ensemble des membres, la Région procèdera à la résiliation des marchés de services en cours et relancera alors un marché via la centrale d'achats régionale, à laquelle les membres actuels du groupement de commandes pourront adhérer. Les droits d'entrée, payables une seule fois à l'adhésion, seront de 150 € pour un établissement scolaire et de 1 500 € pour une collectivité.

Le Conseil Municipal valide l'approbation des deux avenants et autorise Monsieur le Maire à se rapprocher des services de l'Education Nationale afin de connaître les obligations de la commune à poursuivre son adhésion à ce dispositif.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE :

Monsieur COMTET communique les résultats de la consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances responsabilité, biens, bâtiments et véhicules de la commune.

Il rappelle que la cotisation 2018 s'élevait à 6 072 € pour le contrat « multirisques » collectivité et à 1 372 € pour les véhicules et matériels tractés, soit un total de 7 444 €.

. Proposition GROUPAMA, assureur sortant : Seconde proposition au 1^{er} janvier 2019, établie à garantie équivalente à 5 850 €, y compris véhicules et auto-mission personnel et élus : 350 €.

. Proposition SMACL, partenaire Crédit Agricole :

Proposition au 1^{er} janvier 2019 établie avec des garanties supérieures à **5 517 €**.

Au vu de la délégation accordée en 2014, Monsieur le Maire a signé les contrats d'assurance avec la SMACL pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, avec une garantie de maintien des tarifs (hors taxes et indexation).

Le Conseil Municipal prend acte de la passation de ces contrats et de l'économie de 1 927 € réalisée par rapport à 2018 avec de meilleures garanties.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Signature du bail commercial avec la SAS JMS :**

Monsieur COMTET informe qu'il a signé le bail commercial avec la SAS JMS, représentée par Madame Jessica SCHIAVONE le 13 décembre 2018. Le Restaurant GEOBAR est ouvert depuis le 16 décembre.

. **CCCAS distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans :** La distribution des 58 colis aura lieu le 22 décembre à partir de 9h.

. **Boîtes à livres :** Madame GREMAUD informe que la 1^{ère} boîte à livres « ruche » est prête et que la restitution par MCIE Haut-Bugey pourra avoir lieu en janvier. Monsieur COMTET se rapprochera de Madame CHARLET, référente pour le secteur du Haut-Bugey, pour fixer la date.

. **Réunions des commissions communales :** Monsieur COMTET informe qu'il convient de réunir la commission école en vue des effectifs de la rentrée scolaire 2019/2020, ainsi que la commission de travaux en vue de préparer le prochain budget.

- Monsieur Damien CORTINOVIS propose le mercredi 16 janvier à 19h pour la commission Ecole

- Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER propose le mercredi 23 janvier à 19h pour la commission de Travaux.

Prochain Conseil Municipal : reporté au lundi 18 février 2019 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h.